

Réf: Dossier N° : 54590

AVIS DE CONSTITUTION**SOCIETE « KTM BTP »**

**Siège social : ABIDJAN - COCODY ANGRE DJIBI, NON LOIN DE
 ECOBANK, 08 BP 2006 ABJ 08**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 14 Sept 2018, et enregistrés au CEPICI le 21 Sept 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « KTM BTP » .

Objet: Tous travaux en BTP, Gros oeuvres, Menuiserie aluminium, Menuiserie métalliquen, Menuiserie bois, Faux plafonds, Etanchéité, Plomberie, Electricité, Peinture, Climatisation, Voirie, divers

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

**Siège social: ABIDJAN - COCODY ANGRE DJIBI, NON LOIN DE
 ECOBANK, 08 BP 2006 ABJ 08**

GERANT: Monsieur KONE TENA MAXIME.

**RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-25108 du 21/09/2018 au Tribunal du
 Commerce d'Abidjan.**

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°22259 du 21/09/2018

Pour Avis

Le CEPICI

